

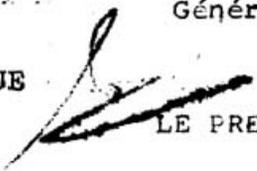
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
DU TRAVAIL ET  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/569 DU 16/4/85  
DECRET N° /MTERFPFS-DGFP

portant intégration et nomination  
de Monsieur SITA André dans les  
cadres de la catégorie I, hiérar-  
chie I des Services Administra-  
tifs et Financiers (Administration  
Générale)

  
LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification  
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

D.C.F.

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles  
7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de  
certains avantages aux Economistes stagiaires et les Diplômés  
des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur  
de Commerce ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du  
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des  
intérims des Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/850  
du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre n° 6451/MESS-DGEOC-DOB du 3 décembre 1984 du  
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier  
de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E

.../...

YK

**ARTICLE 1ER.-** En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur SITA André, né le 21 Mars 1954 à Kibossi, titulaire du Diplôme de l'Université de Gdansk (Pologne) spécialité : Economie et Organisation du Commerce Extérieur, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

**ARTICLE 2.-** Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.74 suscité, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° échelon stagiaire 890.

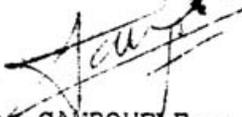
**ARTICLE 3.-** Monsieur SITA André est mis à la disposition du Ministère du Commerce et de la Consommation.

**ARTICLE 4.-** Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-/

Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Commerce et de la Consommation,

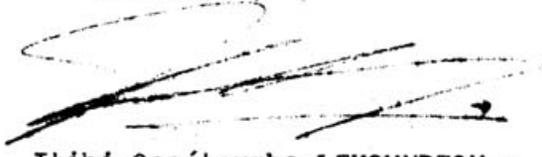
  
Ambroise GAMBOUELE.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

  
Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

**AMPLIATIONS :**

JORPC	1
DGFP	3
DGFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.C.C.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

